



La Charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Cérémonie de labellisation « Commune sans pesticide »



le 2 avril 2019, à Val-de-Virieu



Programme de la matinée

- Présentation de la structure et de la Charte « zéro pesticide dans nos villes et villages » - *Intervention de Fredon Auvergne-Rhône-Alpes*
- Témoignages de communes engagées dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires ayant mis en œuvre des techniques alternatives - *Intervention des communes de Val-de-Virieu et Frontonas*
- Remise des prix label « commune sans pesticide » de la charte d'entretien des espaces publics : **Beaucroissant, Charantonnay, Faverges-de-la-Tour, Frontonas, Janneyrias, La-Chapelle-de-la-Tour, Le-Péage-de-Roussillon, Pont-de-Beauvoisin, La-Tronche, Septème, Siccieu-St-Julien-Carizieu, St-Didier-de-la-Tour, St-Just-de-Claix, St-Romans, St-Romain-de-Jalionas, St-Siméon-de-Bressieux, Val-de-Virieu**

Présentation de la Charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Fredon Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi une Charte régionale ?

Volonté de ...

- Proposer un outil à destination des collectivités afin **d'atteindre les objectifs du plan Ecophyto**

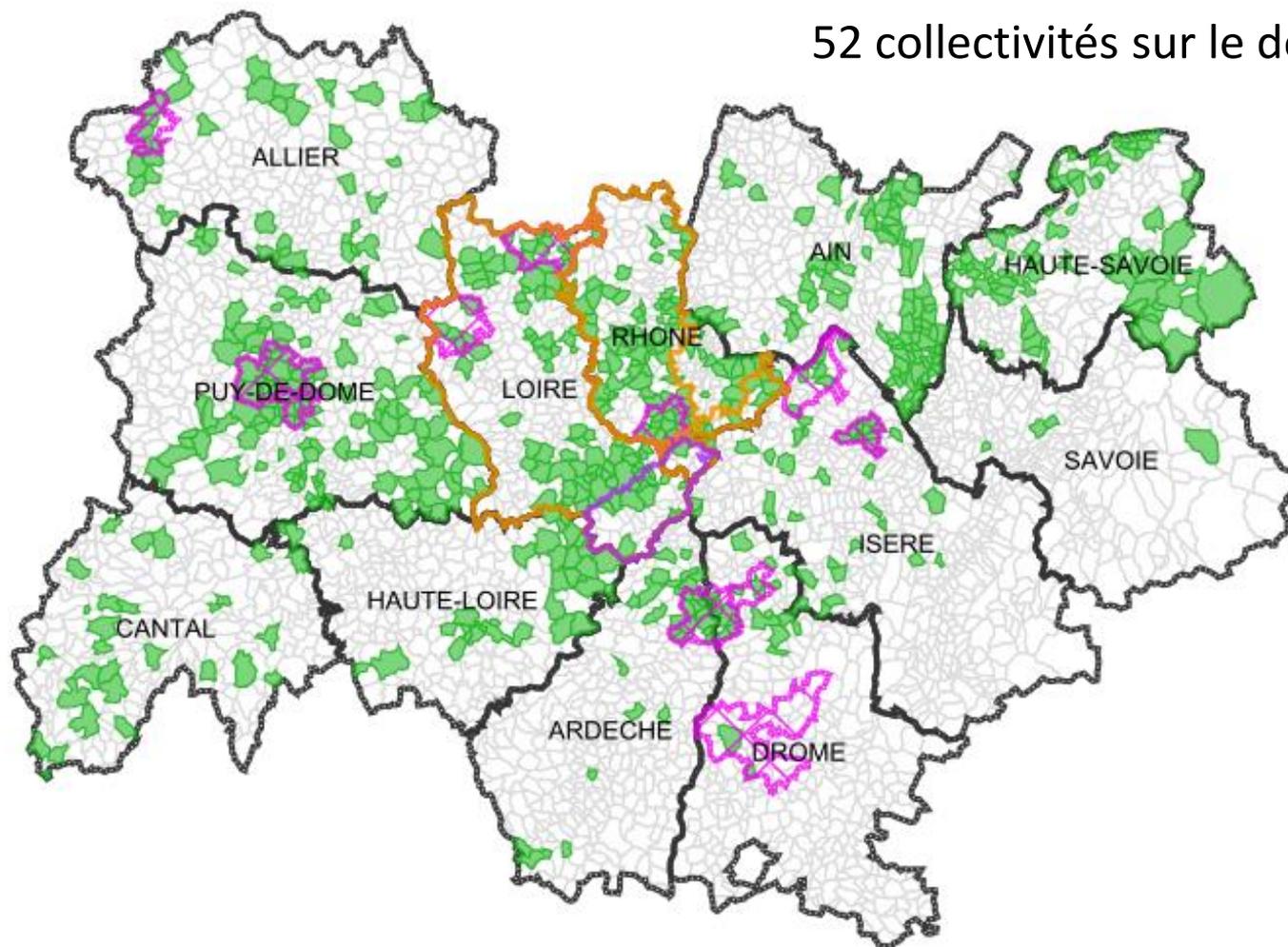


- Permettre aux collectivités d'arrêter l'utilisation des pesticides avec un **accompagnement sur le plan technique et sur le plan de la communication**
- **Valoriser** le travail des collectivités
- Proposer une démarche régionale, pour une **meilleure lisibilité et valorisation régionale**

Charte régionale d'entretien des espaces publics

820 collectivités en Auvergne-Rhône-Alpes

52 collectivités sur le département de l'Isère



Une démarche animée par FREDON sur le département de l'Isère en partenariat avec :



Syndicat intercommunal
d'eau potable, d'irrigation et
d'assainissement (SIEPIA)



Un accompagnement sur le plan technique

Evaluation de la collectivité:

- Bilan des pratiques actuelles de désherbage de la commune
- Conseil dans le choix de méthodes alternatives, besoins en communication, points bloquants ...

Charte régionale d'entretien des espaces publics



BILAN ANNUEL DES COLLECTIVITES ENGAGEES

-Questionnaire-

Collectivité :	Année :
----------------	---------

Page | 1



Un accompagnement sur le plan de la communication



Les collectivités signataires bénéficient de supports de communication:

- Pour expliquer et valoriser la démarche mise en œuvre
- Pour sensibiliser les jardiniers amateurs et professionnels aux risques liés à l'utilisation des pesticides
- Pour promouvoir les techniques alternatives



Le prêt d'expositions

Lots de 4 ou 8 panneaux:

- Votre commune s'engage
- Les utilisateurs de pesticides
- Les impacts sur l'homme
- Les pesticides présents partout
- Des solutions naturelles, lutte biologique
- Les alternatives aux pesticides dans nos communes
- Acceptation de la végétation spontanée
- Adoptez aussi l'objectif zéro pesticide dans vos jardins



Plaquette de sensibilisation des administrés

Mise à disposition des communes signataires en nombre limité en version papier et en version informatique

Votre commune est engagée dans...

1 Charte à 3 Niveaux pour une progression en 5 ans

niveau 1...
Raisonnement du désherbage des espaces publics, former les agents techniques, communiquer auprès de la population.

niveau 2...
Réduire significativement les pesticides dans les espaces publics, sensibiliser les jardiniers amateurs et communiquer envers tous.

niveau 3...
Supprimer la totalité des pesticides dans les espaces publics, organiser des événements et respecter ces engagements pour les nouveaux aménagements.



Plus d'informations sur :
www.croppp.org
www.frapna-zeropesticide.fr
www.fredonra.com

De la nature en ville

La présence de végétation spontanée au bord des rues, sur les trottoirs et dans les espaces verts va parfois de pair avec un changement de pratiques.



Elle témoigne d'une meilleure prise en compte de la santé publique et de la qualité des eaux qui vous entourent.



Avec le soutien financier pour l'animation de la charte



Charte régionale d'entretien des espaces publics

Photo: Frédéric Rivière-Alpes, Luc Estève, Toth - Janvier 2012

Pourquoi ma commune se mobilise-t-elle ?

Des rivières et des nappes polluées

Des pesticides utilisés pour le désherbage des parcs, des jardins, des voiries... sont régulièrement détectés dans les eaux de Rhône-Alpes.

Les communes aussi responsables

- Le risque de contamination des eaux est localement plus important en zones non agricoles qu'en zones agricoles en raison du transfert accéléré de substances vers les points d'eau (surfaces imperméables, proximité des points d'eau...).
- L'usage des pesticides présente un risque pour la santé de la population et celle des agents d'entretien.

La réduction de l'utilisation des pesticides constitue donc un enjeu majeur.

Une démarche régionale

Les collectivités, la DRAAF, les Agences de l'eau, et différentes structures (FRAPNA¹, FREDON²) se mobilisent dans la charte régionale d'entretien des espaces publics pour réduire l'emploi des pesticides.

¹ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
² Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
³ Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuissibles

Moi aussi j'agis dans mon jardin

Chaque citoyen peut agir sur son environnement en évitant l'usage des pesticides

Limiter l'installation de la végétation spontanée et des parasites



Choisir des espèces et variétés de plantes adaptées au jardin (sol, climat, exposition...) tolérantes ou résistantes aux maladies, possédant des propriétés répulsives contre les insectes ravageurs (lavande, capucine, oeillet d'Inde...).



Adapter ses pratiques de jardinage,

alléger les plantations cultivées d'une année sur l'autre, décaler la date de semis, maintenir l'aération de la végétation, pailler le sol, l'enrichir avec du compost ou du fumier, éviter les arrosages et les apports d'engrais excessifs, pratiquer la tonte haute...



Entherber les espaces non cultivés, les cours, les allées...

Choisir des méthodes alternatives aux pesticides



Utiliser un outil ou arracher les herbes à la main, supprimer les parties de la plante les plus malades.



Favoriser l'implantation des prédateurs naturels (coccinelles, syrphes...) contre les ravageurs ; par la création de gîtes à insectes, de haies diversifiées.



Mettre en place des pièges contre les ravageurs (pièges à phéromones, plaques engluées...).

Pour en savoir plus :
www.jardiner-autrement.fr



Panneaux « Espace sans pesticide » et « Commune sans pesticide »



L'aboutissement de la démarche ouvre le droit d'implanter des panneaux « Commune sans pesticide »

Des trames d'articles

TRAME ARTICLE – JARDINIERS AMATEURS



Jardiner plus nature.

Bon pour votre santé, Bon pour votre jardin !

Pour limiter l'utilisation de pesticides, *Nom de la commune* met en œuvre des techniques alternatives (*paillages, désherbage mécanique, engazonnement...*) depuis *nombres d'années*. Vous aussi grâce à des gestes simples et de bon sens, vous pouvez agir dans votre jardin.



Voici quelques principes fondamentaux :

Agir avant l'installation

de la végétation spontanée et des parasites : choisissez des plantes adaptées au jardin ; mélangez les variétés ; aérez les plantations ; paillez les massifs ; adaptez la tonte haute....

Photo de jardin potager avec mélanges de variétés

Choisir des méthodes alternatives : arrachez manuellement les plantes indésirables avec leurs racines dès leur apparition, utiliser des outils adaptés comme un scarificateur mécanique, une houe, une binette ou un couteau à désherber ; mettez en place des obstacles et des pièges contre les ravageurs : des filets pour protéger les cultures des oiseaux, des voiles anti-insectes, de la sciure de bois ou de la cendre contre les limaces et escargots..., créez des espaces favorisant la biodiversité et la présence de certains insectes ou autres auxiliaires ...

Pour connaître toutes les astuces de jardinage et alternatives aux pesticides, poser vos questions, s'informer sur les manifestations, rendez-vous sur la plate forme des jardiniers amateurs : www.jardiner-autrement.fr

TRAME ARTICLE - ACCEPTATION DE LA VEGETATION SPONTANEE



Moins de Pesticides, Plus de nature à *nom de la commune*

La présence de végétation spontanée au bord des rues, sur les trottoirs et dans les espaces verts va parfois de pair un changement des pratiques d'entretien des espaces de notre commune.



Photo d'un espace de la commune avec de la végétation spontanée

Changeons notre regard sur ces plantes sauvages. Elles témoignent d'une meilleure prise en compte de votre santé et de la qualité des eaux qui vous entourent. Apprenons à les connaître. Avez-vous remarqué *nom de la plante* au détour d'une ruelle ? *Raconter une anecdote sur la plante/fleur : odeur particulière, comestible, attractive pour certains insectes, autres propriétés...*

Photo de la plante en question

TRAME ARTICLE – ENGAGEMENT DANS LA CHARTE



Nom de la commune s'engage à *réduire/supprimer progressivement (à choisir)* l'utilisation des pesticides pour gérer ses espaces communaux.

Le *XX/XX/2014*, *nom de la commune*, a signé la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » en présence de *à compléter...*

Photo de la signature/ ou photo d'un espace vert de la commune

Une réflexion est menée pour redéfinir les zones à risque vis-à-vis de la pollution de l'eau, les priorités d'interventions, les techniques de désherbage, etc. Des formations seront proposées aux agents communaux, des actions de sensibilisation seront menées en parallèle. Le bilan annuel réalisé chaque année permettra à la commune d'évoluer dans la démarche selon 3 niveaux de progression.

A travers cette charte pilotée par la DRAAF Rhône-Alpes¹, la FRAPNA² et la FREDON Rhône-Alpes³, la commune de *nom de la commune* renforce son engagement pour préserver notre santé et notre environnement. Elle invite également les habitants à se pencher sur leurs propres pratiques au jardin.

¹ Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

² Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

³ Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

ROCHE-LA-MOILLÈRE Objectif « Zéro pesticide », la commune doit s'engager ce soir

Environnement. Michèle Fontbonne, adjointe à l'environnement, explique en quoi consiste la charte de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires que les élus vont évaluer - et normalement voter - ce soir lors du conseil municipal.

Michèle Fontbonne, ce soir le conseil municipal autorisera le maire à signer la Charte de réduction de l'utilisation des phytosanitaires. En quoi consiste cette charte ?

On sait aujourd'hui que les produits phytosanitaires ne sont pas sans conséquence sur l'homme et l'environnement. Différents études scientifiques ont démontré l'impact des produits chimiques conduisant à une contamination de l'eau, de l'air, et des sols et leurs conséquences sur la santé. Conséquences de ces dangers les collectivités locales, embolant le pas à l'Europe ont décidé de réagir. Au niveau national, le plan Ecophyto 2008 prévoit la réduction de 50 % des pesticides d'ici 2018 et le retrait des molécules les plus dangereuses. En analysant les dynamiques, un plan d'action a été trouvé afin

que Saint-Etienne Métropole établisse une charte d'objectifs sur les trois bassins versants, en partenariat avec la Frapna. Cette action sera initiée de aux trois contrats de rivières Gier, Ondaine et Paron. Cette charte a pour but de convenir d'un programme commun afin de fixer l'objectif « zéro pesticides » à atteindre sur cinq ans.

Y a-t-il déjà une démarche préalable sur la commune ?

Depuis 2009, nous avons commencé à impulser une sensibilisation à la réduction d'utilisation de ces produits au niveau des services afin que le personnel soit conscient des dangers. On s'aperçoit que depuis les quantités de produits chimiques ont diminué. Depuis le 23 mars, nous avons mis en application l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 concernant les espaces publics : aucun traite-

ment phytosanitaire ne doit être appliqué dans les lieux tels que cour de récréation, crèches, maison de retraite... J'aimerais d'ailleurs que dans ces lieux prennent place des panneaux expliquant cet engagement. Beaucoup d'efforts ont été faits sur les massifs au niveau du paillage : une méthode qui prévient les mauvaises herbes.

Comment va se concrétiser cette charte au niveau de la commune ?

J'ai demandé l'établissement d'un plan de désherbage communal. J'espère qu'il pourra être mis en œuvre. A terme il aboutira à une définition de nouveaux objectifs d'entretien. Il s'agit d'un outil de diagnostic des pratiques et des risques pour la ressource en eau. Il permet de connaître les pratiques, déterminer les objectifs



Michèle Fontbonne. Photo Christine Laguer

de désherbage, classer et mesurer les zones en fonction de leur risque de transfert de polluants à l'eau et proposer des solutions limitant ce transfert.

Son but est de mettre en évidence les risques de pollution liés à l'application de désherbants sur les espaces gérés par la commune. Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion de la part de l'ensemble des personnes concernées. Avec l'information et la formation des personnels à des techni-

ques alternatives.

Cela nous entend de modifier les comportements. Naturellement, il faut sensibiliser les jardiniers amateurs à utiliser moins de pesticides et à leur donner des solutions alternatives. La Frapna nous accompagnera dans cette démarche de communication. Il faut aussi que la population s'habitue, qu'elle accepte de voir un peu d'herbe dans certaines zones, comme les cimetières. ■

Signature officielle de la Charte lors d'un événement

Organisation et présence d'un ou plusieurs représentants des structures pilotes



CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS Acte d'engagement

Cette charte constitue un des leviers efficaces pour la maîtrise des risques liés à l'usage des pesticides dans les espaces publics. Suite à leur élaboration, les adhérents (maires, élus locaux, associations) ont travaillé à leur diffusion, à leur mise en œuvre, à leur suivi et à leur évaluation. Ils ont ainsi pu constater les bénéfices de cette charte et les enjeux de son développement. Ils ont ainsi pu constater que les actions de réduction des pesticides dans les espaces publics sont réalisables et efficaces. Les coûts et les nuisances sont limités, et les bénéfices sont importants. L'adhésion des collectivités est essentielle pour la mise en œuvre de cette charte. Les collectivités sont encouragées à participer à la diffusion de cette charte, à la mise en œuvre de cette charte, à la mise en œuvre de cette charte, à la mise en œuvre de cette charte.

OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT
Cet acte concerne la démarche engagée par les structures signataires de la charte pour réduire l'utilisation des pesticides et limiter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Plus d'informations de rapport au comité des chartes de la charte régionale d'entretien des espaces publics sont disponibles sur le site internet : www.chartes-ent.espp.fr

A Saint-Amand-Val-en-France, le 15 septembre 2012

OBJECTIFS DE LA CHARTRE
La présente charte a pour but de réduire l'utilisation des pesticides dans les espaces publics et de limiter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- 1. Réduire l'utilisation des pesticides dans les espaces publics.
- 2. Réduire les nuisances liées à l'utilisation des pesticides.
- 3. Réduire les coûts de l'entretien des espaces publics.
- 4. Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS
Les collectivités signataires de cette charte s'engagent à :

- 1. Réduire l'utilisation des pesticides dans les espaces publics.
- 2. Réduire les nuisances liées à l'utilisation des pesticides.
- 3. Réduire les coûts de l'entretien des espaces publics.
- 4. Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
Les partenaires techniques et financiers signataires de cette charte s'engagent à :

- 1. Réduire l'utilisation des pesticides dans les espaces publics.
- 2. Réduire les nuisances liées à l'utilisation des pesticides.
- 3. Réduire les coûts de l'entretien des espaces publics.
- 4. Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**Evolution 2018 :
Labellisation des communes
en « zéro phyto »**

Labellisation des communes en « zéro phyto »



Evaluation de contrôle sur demande de la collectivité:

La Charte est plus restrictive que la réglementation en vigueur:

- « Zéro phyto » sur tous les espaces communaux (y compris cimetières et stades)
- Aucun produit n'est autorisé: herbicide, insecticide et fongicide interdits (même les produits de biocontrôle et ceux autorisés en AB)

Cérémonie de labélisation de la collectivité:

- Objectif: valoriser le travail réalisé par la commune
- 4 cérémonies seront organisées en 2018/2019 (1 cérémonie par département)

Pour aller plus loin

Clips vidéo

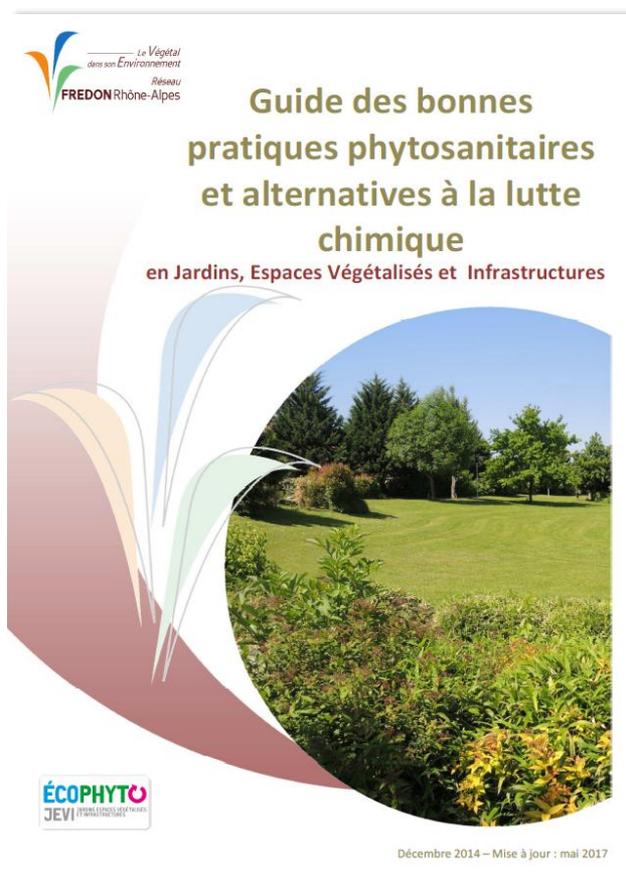
Une série de **5 clips vidéo** visant à sensibiliser les administrés:

- Désherber autrement
- La gestion différenciée des espaces publics
- Des couvre-sol pour empêcher l'herbe de pousser
- Bien vivre avec la végétation spontanée
- Enherber des surfaces sablées

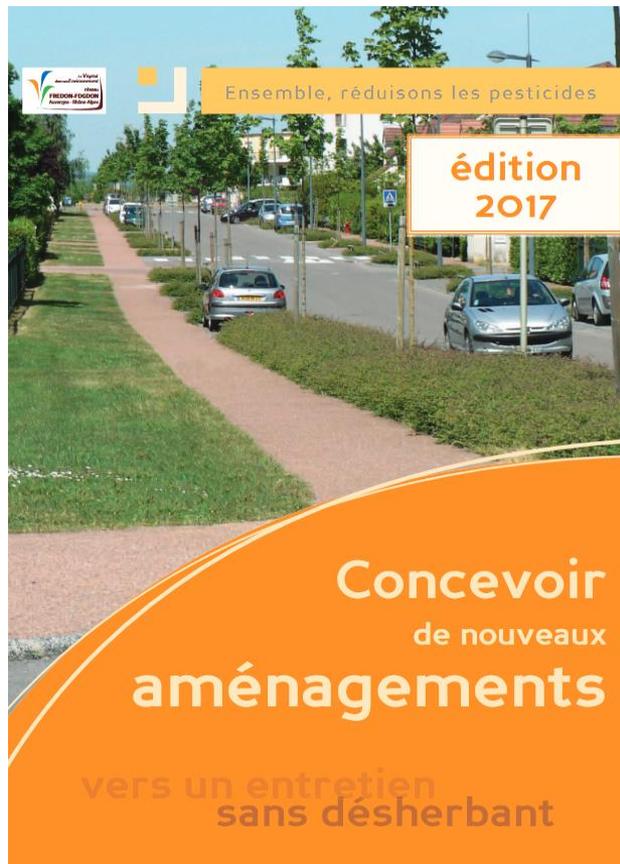
Ces clips sont à votre disposition gratuitement sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont été réalisés avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution attribués au financement du plan ECOPHYTO.



Guide des bonnes pratiques phytosanitaires et alternatives à la lutte chimique en Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures



Plaquette « Concevoir de nouveaux aménagements vers un entretien sans désherbant »



L'intégration du mobilier urbain

1 - Bancs placés sur un revêtement ne nécessitant pas d'entretien.
2 - Lampadaires implantés dans un massif paillé pour limiter la poussée d'herbes indésirables.

Encadrant
Le mobilier urbain est un élément de l'espace aménagé dont l'entretien nécessite souvent un désherbage au pied (pied de panneau, de poteau, de borne, bancs, table, etc.). Son accessibilité difficile oblige le plus souvent à utiliser des désherbants chimiques.

Faciliter l'entretien
La place du mobilier urbain doit être prise en compte dès la conception de nouveaux aménagements. Afin de faciliter l'entretien des revêtements sans utiliser de désherbant chimique, le mobilier urbain doit répondre aux critères suivants :

- ▶ être adapté au lieu (ex : pas de banc dans un lieu où il ne sera jamais utilisé),
- ▶ laisser le plus d'espace libre possible permettant notamment l'accessibilité au désherbage mécanique (ex : mat de panneau déporté, banc sur un revêtement imperméable),
- ▶ s'intégrer à des espaces qui ne demandent pas de désherbage (socle béton, massif paillé, massif de couvre-sol, etc.).

A noter : si le lieu le permet, les pieds de grilles doivent être surélevés pour permettre leur entretien à la débroussailluse plutôt qu'au désherbant chimique.

Surfaces sablées, stabilisées

Difficile à entretenir
Les surfaces sablées ou stabilisées se végétalisent naturellement dès la deuxième année après leur mise en place (même si un géotextile a été placé sous le revêtement). Les désherbants chimiques appliqués sur toute la surface permettent de contenir la végétation spontanée, à condition d'utiliser un désherbant "anti-germinatif" en sortie d'hiver et un à trois retravaux au cours de la saison avec un désherbant foliaire. Malgré le désherbage chimique, ce type de revêtement a tendance à se dégrader rapidement (en quelques années). Les particules fines et les graviers les plus grossiers remontent. Le sol devient compact et irrégulier.

Prévoir un entretien mécanique
Pour pouvoir utiliser des outils de désherbage mécanique (cf. pages précédentes), plusieurs éléments sont à intégrer dans l'aménagement :

- ▶ grandes surfaces de travail
- ▶ largeurs suffisantes pour permettre le passage de la machine
- ▶ bordures rectilignes
- ▶ pas d'obstacle (mobilier urbain, arbres, panneaux, regards techniques, etc.)
- ▶ homogénéité du matériau
- ▶ épaisseur suffisante du matériau (une dizaine de cm) pour limiter sa détérioration dans le temps

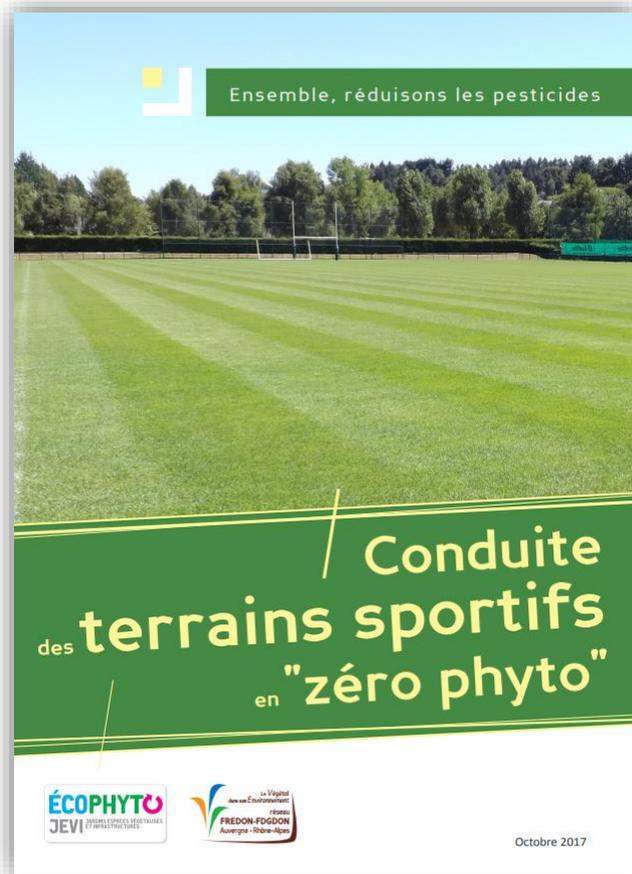
Valoriser le végétal
Le piétinement et le passage des véhicules peuvent permettre de contenir naturellement la végétation sur ce type de revêtement. La surface dédiée au sable/stabilisé doit donc être réduite aux espaces utilisés par le public (circulation, aires de jeux, etc.). Les espaces non pratiqués peuvent être végétalisés :

- ▶ l'engazonnement (naturel ou ensemencement avec des espèces adaptées à ce type de substrat) ; le sol reste compact et résistant
- ▶ le fleurissement des bordures en choisissant des espèces adaptées aux conditions locales (sol, climat, exposition) ; les plantes colonisent une partie de l'espace, favorisent un aspect esthétique et permettent une meilleure acceptation de quelques herbes dans le stabilisé.

1 Trottoir dont les parties en stabilisé présentent trop de contraintes pour être entretenues mécaniquement (multiplicité de "recoins", des arbres et du mobilier urbain, variations de revêtements, etc.)
2 Trottoir en stabilisé avec fleurissement en pied de mur

La qualité de mise en œuvre des stabilisés (fond de forme, choix de la granulométrie, compaction...) joue un rôle sur leur enherbement et leur durée de vie. A noter : plus le revêtement est compacté, moins l'herbe pousse ; en revanche, un stabilisé très compacté sera plus difficile à entretenir avec un désherbeur mécanique.

Plaquette « Gestion des terrains sportifs en zéro phyto »



Plans de désherbage et gestion différenciée

- État des lieux des pratiques d'entretien de la commune
- Définition de nouveaux objectifs d'entretien
- Classement des zones entretenues selon le niveau de risque de pollution vers la ressource en eau et la santé humaine
- Choix des méthodes d'entretien



Audit charte

- Audit conseil (audit terrain + réunion de rendu) / Communication

Accompagnement spécifique cimetière et terrains de sport

Retours d'expériences et témoignages de collectivités engagées dans la démarche

**Intervention des communes de
Val-de-Virieu et Frontonas**

Retour d'expériences de la commune de Val-de-Virieu

Retour d'expériences de la commune de Frontonas

Historique

- 2015 : Adhésion à la Charte

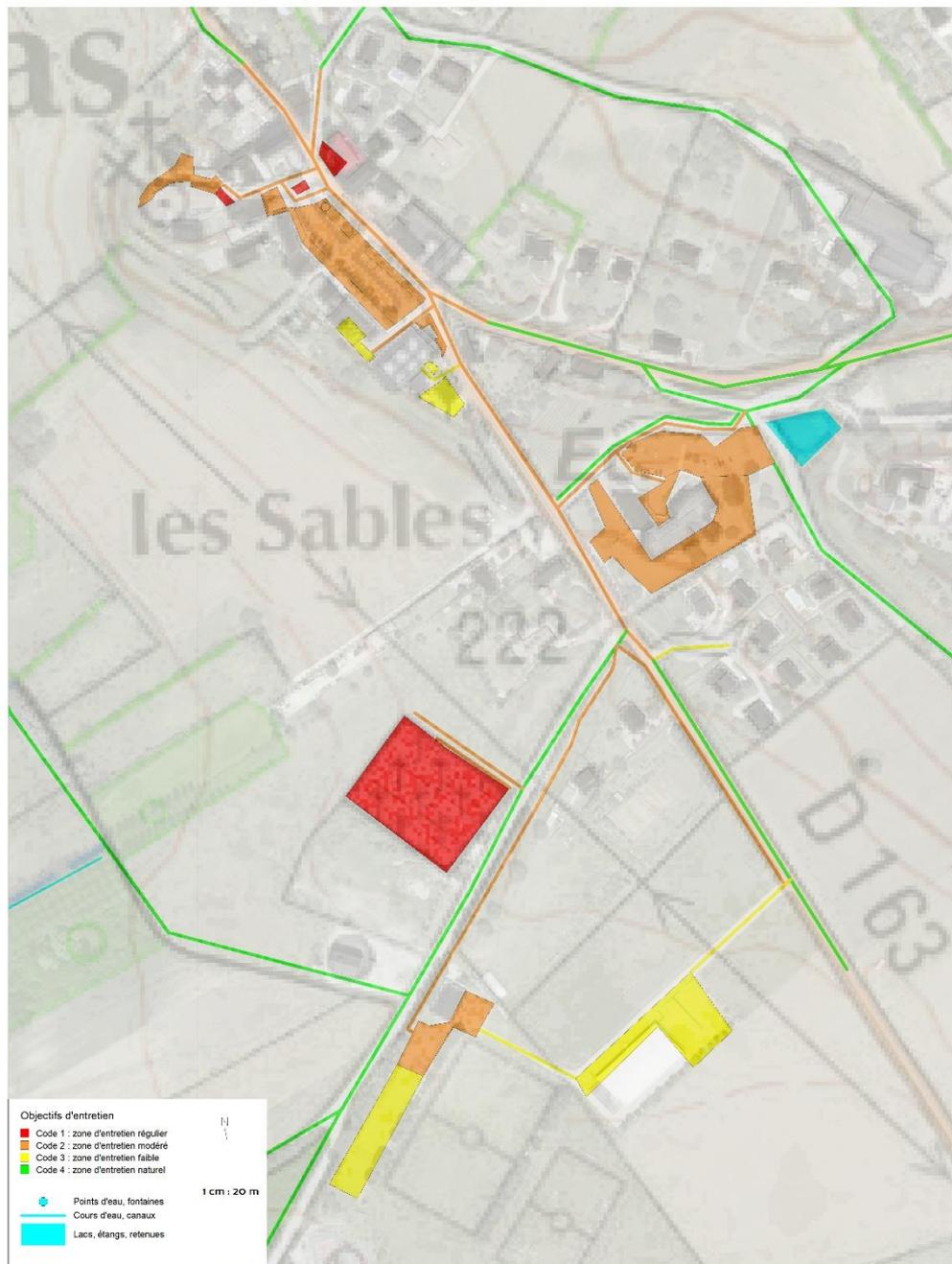
Arrêt de l'utilisation des pesticides

- 2017 : réalisation du Plan de Désherbage

- 2018 : Achat du matériels alternatifs et

Création d'une granothèque

Plan de désherbage communal Réalisé en 2017



Matériels alternatifs



Citycut

Cultivion

Matériels alternatifs



Houe maraichère



Désherbeur thermique

Réaménagement du cimetière



70, rue des chantiers Beaujolais - 69400 Linais - tel: 04 74 69 62 62 - fax: 04 74 69 62 63

Plan général du cimetière (Source : Agence TRACE)

Charte régionale d'entretien des espaces publics



Démonstration de la houe maraichère – Parvis et culombarium



Exemple d'article de communication



Label zéro pesticide : Moins de Pesticides, Plus de nature à Frontonas

En septembre 2018, la commune a obtenu le Label zéro pesticide suite à trois années d'efforts pour supprimer l'utilisation de ces produits dans la gestion des espaces verts. Elle concourt aujourd'hui pour le label « Terre saine ».

La présence de végétation spontanée au bord des rues, sur les trottoirs et dans les espaces verts va parfois de pair avec un changement des pratiques d'entretien des espaces de notre commune.

Changeons notre regard sur ces plantes sauvages.

Elles témoignent d'une meilleure prise en compte de votre santé et de la qualité des eaux qui vous entourent.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit d'acheter, d'utiliser et de détenir des produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.

Voici quelques principes fondamentaux :

Agir avant l'installation de la végétation spontanée et des parasites : choisissez des plantes adaptées au jardin de notre région, mélangez les variétés ; aérez les plantations ; paillez les massifs ; adaptez la tonte haute....

Choisir des méthodes alternatives : arrachez manuellement les plantes indésirables avec leurs racines dès leur apparition, utilisez des outils adaptés comme un sarcloir mécanique, une houe, une binette ou un couteau à désherber ; mettez en place des obstacles et des pièges contre les ravageurs : des filets pour protéger les cultures des oiseaux, des voiles anti-insectes, de la sciure de bois ou de la cendre contre les limaces et escargots..., créez des espaces favorisant la biodiversité et la présence de certains insectes ou autres auxiliaires...

Rendez-vous sur la plateforme des



SAMEDI 25 MAI A la découverte de nos milieux naturels

L'association Lo Parvi organise une sortie naturaliste GRATUITE de 9h à 12h à l'Espace Naturel Sensible de Charamel.

Inscription par téléphone ou sur répondeur au 04.74.92.48.62 ou par courriel à contact@loparvi.fr



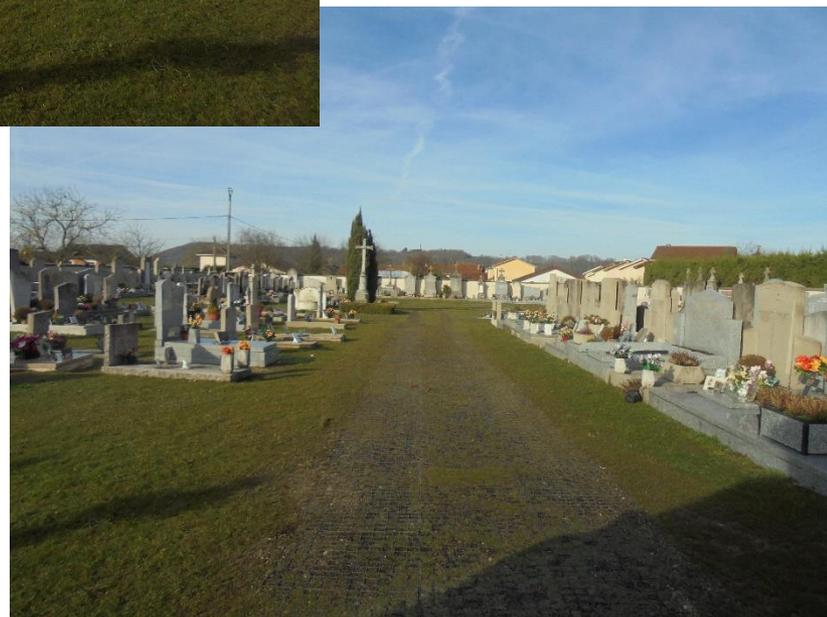
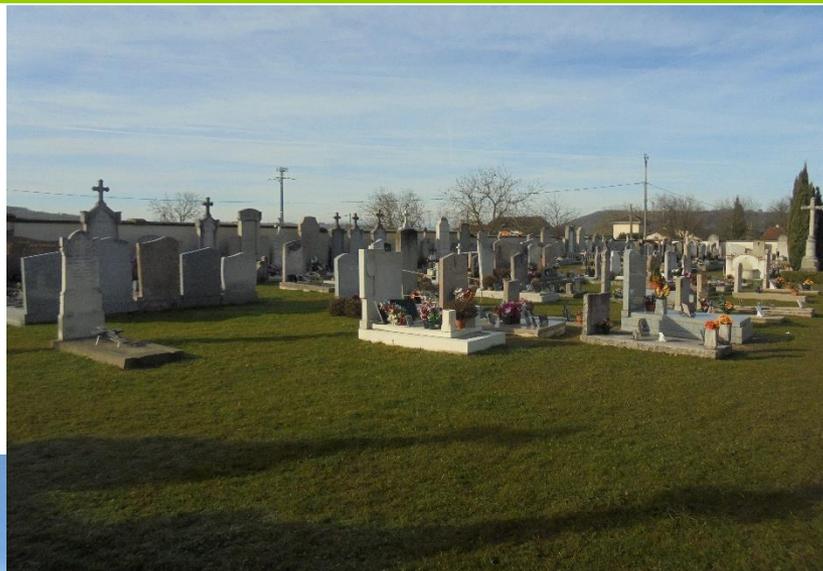
LABELLISATION DES COMMUNES DE

Beaucroissant, Charantonnay, Faverges-de-la-Tour,
Frontonas, Janneyrias, La-Chapelle-de-la-Tour, Le-Péage-de-
Roussillon, Pont-de-Beauvoisin, La-Tronche, Septème,
Siccieu-St-Julien-Carizieu, St-Didier-de-la-Tour, St-Just-de-
Claix, St-Romans, St-Romain-de-Jalionas, St-Siméon-de-
Bressieux,
Val-de-Virieu

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE BEAUCROISSANT



LABELLISATION DE CHARANTONNAY

Charte régionale d'entretien des espaces publics



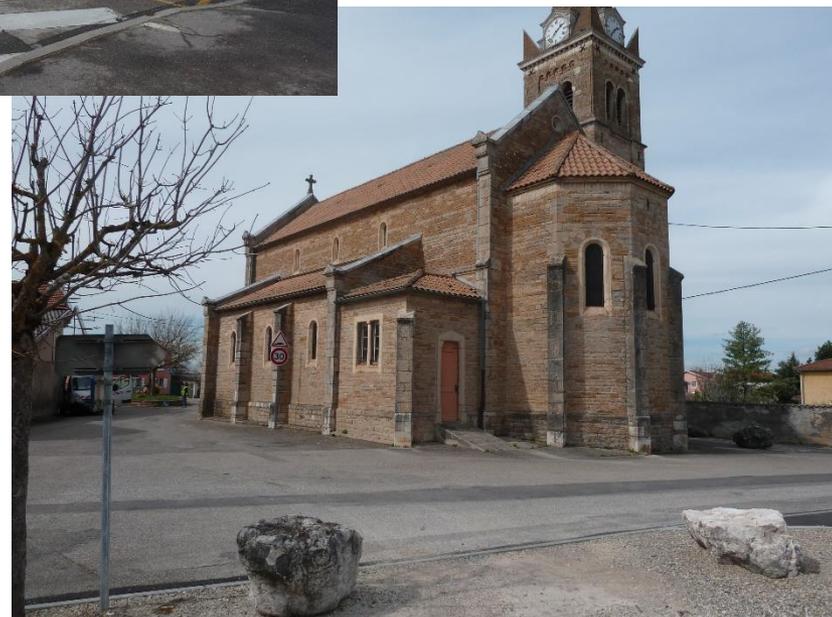
LABELLISATION DE FAVERGES-DE-LA-TOUR

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE FRONTONAS

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE JANNEYRIAS

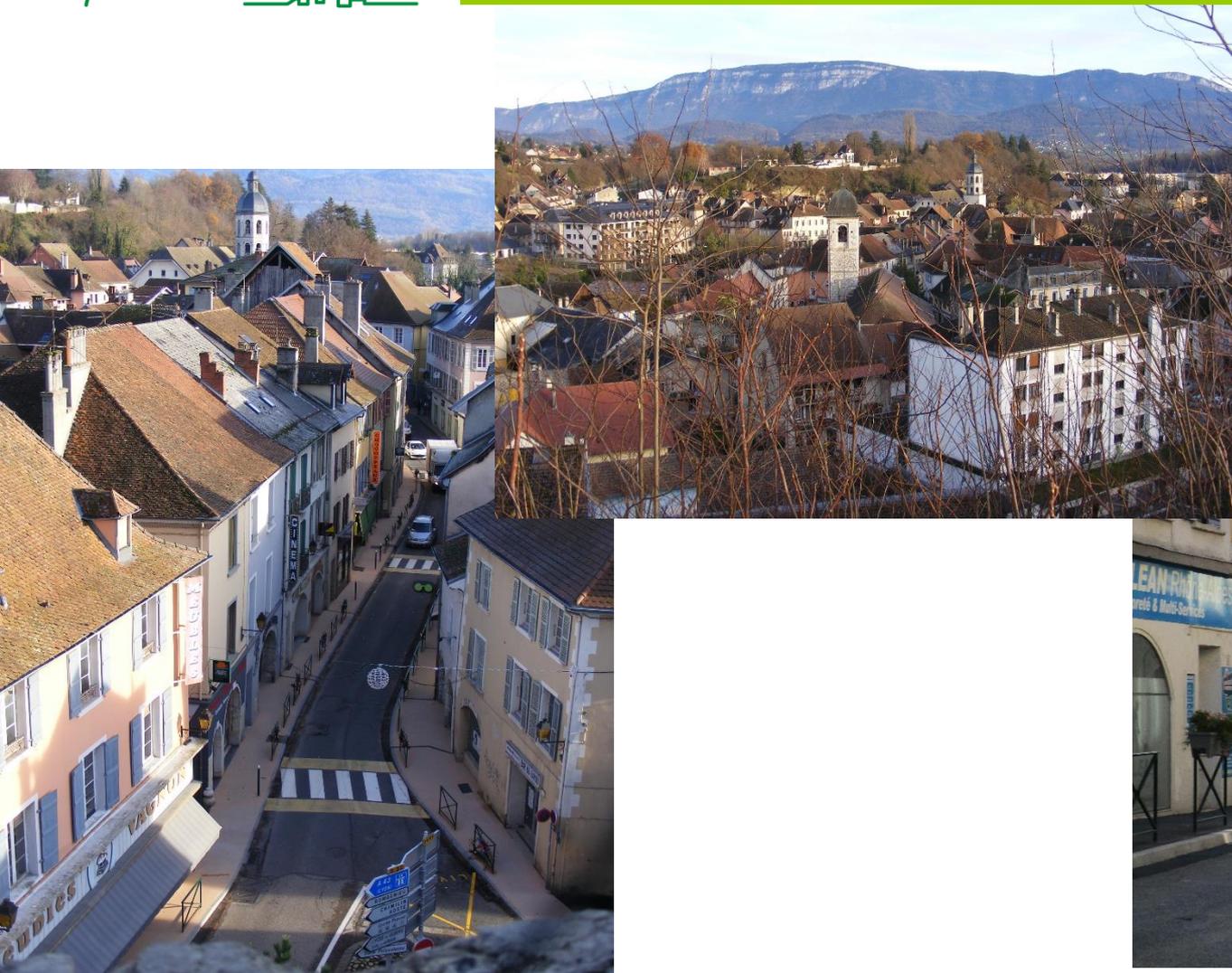


LABELLISATION DE LA-CHAPELLE-DE-LA-TOUR



LABELLISATION DE LE-PEAGE-DE-ROUSSILLON

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE PONT-DE-BEAUVOISIN



LABELLISATION DE LA-TRONCHE



LABELLISATION DE SEPTÈME

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE ST-DIDIER-DE-LA-TOUR



LABELLISATION DE ST-JUST-DE-CLAIX

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE ST-ROMANS



LABELLISATION DE ST-ROMAIN-DE-JALIONAS

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE ST-SIMEON-DE-BRESSIEUX

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE VAL-DE-VIRIEU

Charte régionale d'entretien des espaces publics



LABELLISATION DE SICCIU-ST-JULIEN-CARIZIEU



Réseau FREDON Rhône-Alpes

**Réseau FREDON Auvergne-Rhône-
Alpes**

Tél. : 04.37.43.40.70

contact@fredon-rhone-alpes.fr

www.fredonra.com

**Merci pour votre
participation**

